



Bad de Nice – 7^{ème} édition

9 et 10 mars 2019



Règlement Particulier

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le présent règlement particulier a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Art 1 - Responsables Juge-Arbitre et SOC :

Art 1.1 : Le Juge-arbitre principal sera « Mr Guillaume Monteleone » du Draguignan Badminton Club (D.B.C.)

Art 1.2 : La responsable SOC du tournoi sera « Mlle Céline Didierlaurent » du Club Badminton de Nice (C.B.N)

Art 2 - Autorisation du tournoi :

Art 2.1 : Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de Badminton et par la FFBad sous le numéro d'autorisation : ##### (en cours de validation).

Art 3 - Pré-requis compétiteur :

Art 3.1 : Ce tournoi senior est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBad ne faisant l'objet d'aucune suspension, de catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans et de classement inférieur ou égal à N3.

Art 3.2 : Tout joueur participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence. Tout joueur devra, dès son arrivée, présenter sa licence compétition à la personne déléguée par le Juge-arbitre.

Art 3.3 : Les joueurs des catégories « juniors » « minimes » et « cadets » sont autorisés à s'inscrire en catégorie « senior » pour participer à ce tournoi. Leur participation reste à la discrétion du responsable SOC et du Juge-Arbitre de la compétition.

Art 3.4 : La participation est autorisée dans 2 tableaux par joueur : Simple OU Mixte le samedi ET Double le dimanche.

Art 3.5 : Le tournoi se déroulera au Gymnase de l'UFR Staps – 7 terrains - 261 Bd du Mercantour, 06200 Nice.

Art 3.6 : Les joueurs s'inscrivent au tournoi sans choisir leur catégorie de classement. Ils seront automatiquement mis dans le tableau correspondant à leur classement 14 jours avant la compétition.

Art 3.7 : En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Les représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée à un autre adulte, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

Art 4 - Conception des tableaux :

Art 4.1 : Tous les tableaux se dérouleront en poules avec 2 sortants suivant le nombre de joueurs par tableaux.

Art 4.2 : Les matchs de mixtes et de simple débiteront le samedi matin.

Art 4.3 : Les matchs de double débiteront le dimanche matin.

Art 4.4 : Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée en se basant sur la date de réception des fiches d'inscription.

Art 4.5 : Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de modifier les poules et/ou tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, association de séries, poule unique).

Art 4.6 : L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

Art 4.7 : Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Art 5 - Déroulement du tournoi :

Art 5.1 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).

Art 5.2 : Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais, ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

Art 5.3 : Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.

Art 5.4 : Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre de conseillers par terrain, 2 par joueur ou équipes.

Art 5.5 : Une tenue correcte comprenant des chaussures adaptées au plateau de jeu devra être portée par les conseillers des joueurs.

Art 5.6 : Derrière chaque terrain seront positionnées 2 chaises pour les conseillers, ces chaises ne devront pas être déplacées.

Art 5.7 : Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Art 5.8 : Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer, (test des volants, échauffements et changements de tenues).

Art 6 - Dopage et suivi de traitements :

Art 6.1 : L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée.

Art 6.2 : La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Art 6.3 : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Art 7 - Arbitrage et Juge-arbitrage :

Art 7.1 : Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre.

Art 7.2 : Tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi. Celui-ci désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art 7.3 : Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

Art 7.4 : Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Art 7.5 : Contestation d'une décision : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Art 7.6 : Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues sera affiché dans la salle.

Art 8 - Temps de repos :

Art 8.1 : Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant).

Art 8.2 : Le temps de repos pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).

Art 8.3 : Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 9 - Forfaits :

Art 9.1 : En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité aux joueurs figurant en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Art 9.2 : Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort **du 01 Mars 2019 ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours à la Ligue PACA de Badminton sous peine de 2 mois de suspension sur toute la France, (tournois et interclubs).**

Art 10 - Volants :

Art 10.1 : Le volant officiel de la compétition est le Babolat 2.

Art 10.2 : Les volants seront à la charge des joueurs.

Art 10.3 : En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel du tournoi à la vente dans la salle : Babolat 2.

Art 10.4 : Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé « FAUTE » dans l'échange.

Art 11 - Infrastructures :

Art 11.1 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

Art 11.2 : Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle, des vestiaires et des sanitaires.

Art 12 - Inscription au tournoi :

Art 12.1 : La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le 01 Mars 2019**.

Art 12.2 : Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Art 12.3 : Le prix de l'inscription est de 18 euros pour 1 tableau et de 23 euros pour 2 tableaux.

Art 12.4 : Le tirage au sort aura lieu le 01 Mars 2019.

Art 12.5 : Les têtes de séries seront déterminées au Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Art 12.6 : Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, seront remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail. (*)

(*) Informations complémentaires :

- *S'il y a justification médicale, il faut que celle-ci soit datée d'avant le tournoi (dans ce cas précis de la date limite d'inscription à la veille du tournoi) et nous soit donné au plus vite afin de pouvoir procéder à des modifications de tableaux si besoin est. Toute justification médicale datant de pendant le tournoi ou après le tournoi ne pourra servir de justification de remboursement de frais d'inscriptions à notre tournoi.*
- *Un cas de force majeure relate un fait de caractère rare et exceptionnel par exemple : opération médicale, fracture, obligation de travailler, rendez-vous professionnel important, décès dans la famille proche, accident, impossibilité de venir à cause de grèves/gros intempéries/catastrophes naturelles. Une maladie ou pathologie "classique" ne fait pas partie du cas de force majeure.*
- *Ne pas confondre justification de forfait auprès de la Ligue PACA et justification pour remboursement de frais d'inscription, ce sont deux choses différentes. En effet nos deux instances ne prennent pas les mêmes faits en compte. Un certificat médical pourra vous éviter une suspension mais ne vous verra pas accorder forcément un remboursement de frais d'inscription.*

Art 12.7 : Le nombre de joueurs est limité aux « **150** » premières inscriptions.

Art 12.8 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art 12.9 : Pour l'envoi et le règlement de l'inscription nous vous recommandons la méthode électronique par envoi du formulaire via e-mail à cbn.tournoi@gmail.com et **règlement par virement (libellé votre virement « BdN6_<votreclub> »)**. Ci-après le RIB pour procéder au règlement :

<p>Titulaire : CBN CLUB BADMINTON DE NICE Référence bancaire : 30002 03256 0000070713U 74 IBAN : FR50 3000 2032 5600 0007 0713 U74 BIC – Adresse SWIFT : CRLYFRPP</p>

A défaut la méthode postale reste disponible, envoyez votre chèque à l'ordre « Club Badminton de Nice », accompagné de votre inscription à l'adresse suivante :

<p>Mlle Céline DIDIERLAURENT Club Badminton de Nice 18bis Bd de Montreal – 06 200 NICE</p>

Art 13 - Récompenses :

Art 13.1 : L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

Art 13.2 : Des lots (ou bon d'achats) constitueront les récompenses pour les finalistes et vainqueur de chaque tableau.

Art 14 – Droit d’image :

Art 14.1 : La participation à ce tournoi implique l’acceptation de l’usage du nom et de l’image des participants par le Club Badminton de Nice à des fins de promotion du CBN et de son tournoi.

Le Comité Organisateur se réserve la possibilité, sous contrôle du juge-arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l’unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l’accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l’équité et de l’esprit sportif.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **7ème édition du Bad de Nice** » en respectant ce règlement et les décisions du Juge Arbitre.

Le Club Badminton de Nice

Elodie Knobloch

Le Juge Arbitre principal

Guillaume Monteleone